

social, le Conseil des recherches médicales et le Conseil national de recherches. Cette aide revêt principalement la forme de subventions directes en faveur des travaux de recherche entrepris par le corps enseignant des universités, mais le soutien financier accordé aux étudiants diplômés désireux d'obtenir des grades supérieurs compte pour une bonne part du programme global. Des fonds sont également disponibles afin d'acquitter certaines dépenses connexes telles que la publication de revues de recherche et l'organisation de conférences.

Le Conseil de recherches pour la défense appuie la recherche universitaire principalement sous forme de subventions pour des travaux dans le domaine des sciences fondamentales relatives à la défense nationale. Les fonds administrés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil des recherches médicales sont affectés principalement aux recherches dans les sciences médicales et paramédicales. Le Conseil national de recherches accorde son appui financier uniquement aux sciences physiques et sciences de la terre, à l'architecture et au génie, et aux sciences de la vie. En 1964-1965, ces organismes et certains autres organismes du gouvernement fédéral ont versé plus de 25 millions de dollars, sans compter les huit millions accordés aux étudiants sous forme de bourses d'études et de perfectionnement.

Le Conseil des Arts du Canada (voir pp. 400-401) est la principale source des fonds destinés à l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales, y compris la recherche afférente à ces domaines. Il est assez difficile de définir et de classer les divers aspects sous lesquels se manifeste l'aide que le Conseil accorde aux recherches universitaires. En général, on peut toutefois délimiter trois catégories principales: l'aide individuelle aux étudiants du niveau post-universitaire et aux bénéficiaires de bourses de recherches supérieures; les subventions aux travaux particuliers de recherches, et l'aide aux recherches secondaires (établissement d'index et de bibliographies, achats pour des bibliothèques, frais de publication et de déplacements). Le montant total déboursé aux deux premières fins en 1964-1965 atteignait environ \$270,000 répartis à peu près également*. Quant à la troisième, on peut dire qu'une partie importante des \$300,000 dépensés à l'égard des travaux spéciaux, et des subventions aux organismes est de l'aide accordée aux travaux de recherches effectués dans les universités dans le domaine des humanités et des sciences sociales.

En outre, certains organismes du gouvernement fédéral, comme le Conseil de recherches pour la défense et les ministères de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du Travail, et des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont des programmes de subventions aux universités et accordent des contrats de recherches dans les domaines de l'économie, l'anthropologie, la sociologie et les disciplines connexes; cependant, la somme globale versée en vertu de ces programmes est peu élevée.

Sous-section 4.—Recherches industrielles

La recherche industrielle évolue très rapidement au Canada. La transformation du pays en une société fortement industrialisée, la multiplication et l'extension de l'activité nationale dans le domaine de la production, l'expansion rapide de nombreuses industries d'une portée nationale, les exigences du marché domestique et la nécessité de faire face à la concurrence étrangère, ont amené les entreprises manufacturières du Canada à reconnaître l'importance primordiale de la recherche. Plusieurs des grandes industries canadiennes sont maintenant dotées d'organisations efficaces de recherche.

Le 29 novembre 1962, le Parlement canadien a adopté une modification à la loi de l'impôt sur le revenu, d'après laquelle les sociétés soumises à l'impôt bénéficiaient à ce titre pour le calcul du revenu imposable, d'une défaction de 150 p. 100, dès 1962, à l'égard de leurs dépenses supplémentaires en recherches scientifiques. Cette modification témoigne du désir qu'a le gouvernement fédéral de favoriser la recherche industrielle.

* Quant aux bourses d'études et de perfectionnement, ne sont incluses que celles (environ 75) qui ont été attribuées aux étudiants inscrits dans les universités et collèges du Canada. Parmi la centaine de subventions accordées aux recherches, bon nombre ont servi à payer les voyages et les études à l'étranger, mais comme leurs bénéficiaires font généralement partie du personnel des universités canadiennes, ces montants sont compris dans le total.